

PLAN D'INTERVENTION POUR
LA MISE EN VALEUR DE LA
COLLINE PARLEMENTAIRE



Document préparé par la Direction de l'aménagement et de l'architecture de la
Commission de la capitale nationale du Québec.

Recherche et rédaction : Pierre Boucher, Serge Filion et Jean Jobin

Collaboration à la rédaction et mise à jour : Nathalie Martin

Recherche iconographique : Nathalie Martin

Avant-propos

La capitale d'un État constitue un lieu privilégié car les dirigeants politiques et les administrations y exercent leurs fonctions, la diplomatie s'y pratique et y sont concentrés les monuments témoins de l'histoire ainsi que les symboles de l'identité collective. La capitale mérite donc un aménagement distinctif. C'est pourquoi le législateur a notamment confié à la Commission de la capitale nationale du Québec la mission de mettre en valeur les lieux d'exercice du pouvoir dans la capitale et d'en parfaire l'image.

Dans l'accomplissement de sa mission, on comprend que la Commission accorde préséance aux lieux actuels d'exercice du pouvoir. Aussi, la colline Parlementaire où, autour de l'Hôtel du Parlement sont concentrés le siège du gouvernement et les administrations de l'État, est au cœur de ses préoccupations et de ses efforts professionnels et financiers.

D'entrée de jeu, il faut rappeler que la Loi instituant la Commission de la capitale nationale du Québec n'a pas fait de celle-ci un organisme de planification urbaine. Il serait donc erroné de la voir se substituer à la Ville de Québec ou à la Communauté urbaine de Québec qui, chacune dans les limites de ses compétences, assument la conception et le respect d'un plan d'urbanisme ou d'un schéma régional d'aménagement. Le rôle de la Commission n'est pas non plus de superviser les administrations locales et régionales ou de les contrôler dans l'exercice de leur pouvoir réglementaire. À quoi donc la Commission s'emploie-t-elle dès lors qu'on lui confie la responsabilité d'améliorer le paysage de la capitale ? Elle doit proposer, initier, concilier, rallier, harmoniser, bref, agir à la manière d'un chef d'orchestre, comme rassembleur de toutes les administrations qui contribuent à faire du paysage de la capitale ce qu'il est.

Concrètement, la responsabilité de la Commission en matière d'aménagement, d'architecture et de design urbain vise la bonification et la mise en valeur de tous les éléments physiques de la ville (bâtiments, espaces publics de voirie et d'agrément, monuments commémoratifs, voies d'accès, etc.) qui sont associés à la présence des institutions de l'État dans la capitale.

Dès sa formation, la Commission a réuni autour d'elle tous les organismes publics dont la présence ou les responsabilités influent sur l'aménagement de la colline Parlementaire : la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec, la Société du Grand Théâtre de Québec ainsi que les ministères et les organismes fédéraux dont la présence au pourtour de la colline Parlementaire n'est plus à démontrer, tels la Commission des champs de bataille

nationaux, Parcs Canada et le ministère de la Défense nationale. À tous ces organismes publics, la Commission propose qu'ils partagent et harmonisent leurs visions de l'aménagement de la colline Parlementaire et de ses abords immédiats, qu'ils se concertent sur les problèmes d'urbanisme, d'architecture et de design urbain à corriger et, surtout, sur les solutions à mettre en œuvre. Le partenariat recherché prend forme : le présent document, fruit de leur concertation, en est l'éclatante preuve.

Le président et directeur général,

Pierre Boucher

Table des matières

Avant-propos

Introduction 1

Chapitre 1- L'histoire de la colline Parlementaire 4

La construction de l'Hôtel du Parlement	4
La construction des deux annexes	5
La construction des autres édifices	5
L'aménagement du site : de l'improvisation à l'effort de vision d'ensemble	6
Le rapport Fiset	10
Le rapport Pratte	11
Le rapport La Haye	11
Le virage imposé par le Parti québécois	12
Le schéma d'aménagement de la CUQ	13
Conclusion	14

Chapitre 2- La colline Parlementaire d'aujourd'hui 17

Les limites de la colline Parlementaire	17
L'importance relative de la colline Parlementaire dans les paysages urbains de la capitale	17
L'inventaire de l'état actuel de la colline Parlementaire	19
Les bâtiments gouvernementaux	19
Les bâtiments non gouvernementaux	19
L'aménagement de l'espace public de voirie	20
L'aménagement de l'espace public de parc	20
Le mobilier urbain	20
Le couvert végétal	20
L'art urbain	21
Les éléments de commémoration	21
L'interprétation et l'animation urbaine	21
Conclusion	21

Chapitre 3- L'avenir de la colline Parlementaire	24
De la gouvernance	24
La réflexion sur le devenir de la colline Parlementaire	25
Du caractère exemplaire des projets et des attitudes en matière d'aménagement, d'architecture et d'urbanisme	26
De l'adoption d'une charte de développement urbain viable	26
Des racines profondes de la réflexion et de l'action	27
De la collaboration	27
Les grands objectifs	28
Chapitre 4- Le plan de mise en valeur	30
Une vision globale et renouvelée pour assurer un avenir prometteur à la colline Parlementaire	30
Les partenaires associés à l'élaboration du plan de mise en valeur	31
L'objectif général du plan de mise en valeur	32
La portée du plan de mise en valeur	32
Les objectifs spécifiques du plan de mise en valeur	33
Les considérants préalables à l'élaboration du plan de mise en valeur	34
Le plan image préliminaire (Synthèse des interventions et des lieux d'application)	35
Chapitre 5- Les plans thématiques de référence	38
Le plan lumière	38
Le plan vert	40
Le plan paysage	43
Le plan économique et fiscal	43
Le plan art urbain	46
Le plan commémoration	46
Conclusion	52
Bibliographie	53
Annexe iconographique	

Introduction

Ce document propose une réflexion sur l'avenir de la colline Parlementaire et de ses environs immédiats. Elle résulte d'une démarche entreprise par la Commission de la capitale nationale du Québec, à laquelle se sont joints ses partenaires naturels : la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec, la Société du Grand Théâtre de Québec ainsi que la Commission des champs de bataille nationaux et Parcs Canada.

Ce qui est proposé ici, c'est une lecture du présent ainsi qu'une vision d'avenir, l'une et l'autre fondées sur une compréhension la plus juste possible de l'histoire de ce morceau de la capitale.

L'état de la situation est loin d'être exhaustif. Il n'en permet pas moins un diagnostic d'ensemble mesurant jusqu'à quel point la colline Parlementaire, dont la géométrie d'ensemble et la construction sont à toutes fins pratiques achevées et incontournables, réclame néanmoins des interventions de nature à guérir ses plaies, à combler ses failles et à remettre dans un état acceptable le patrimoine national. L'état de la situation devra être raffiné en tenant compte de la lecture singulière que chaque partenaire en fait. Il n'en offre pas moins, tel que présenté, un bilan de santé éclairant.

La vision qui est proposée de l'avenir de la colline Parlementaire devrait elle aussi être peaufinée par les partenaires en même temps qu'ils s'associeront pour la partager. Incomplète, cette vision témoigne d'une volonté de voir l'aménagement de cette partie de la capitale d'un regard unique et d'associer chaque geste d'urbanisme, d'architecture, d'architecture du paysage et de design urbain à un scénario d'ensemble dont tous les éléments seraient harmonieusement unis. La réflexion que porte ce document est donc itérative et en constante évolution.

La Commission, intimement liée à ses partenaires, souhaite aller plus loin au cours des prochaines années : parfaire la vision d'ensemble qu'elle propose et, plus que tout, se mettre à l'œuvre pour que dans un horizon raisonnable, c'est-à-dire de trois à cinq ans, les travaux de réaménagement de la colline Parlementaire soient considérablement avancés.

Le présent document est composé des chapitres suivants :

Le premier chapitre esquisse à larges traits l'histoire de la colline Parlementaire, non seulement pour rappeler la séquence des constructions et les circonvolutions des efforts de planification, mais aussi pour mieux comprendre

les raisons de son état actuel, ses potentiels de mise en valeur et les contraintes d'aménagement qu'elle impose.

Le deuxième chapitre pose un diagnostic de l'état général des lieux. Ce diagnostic se concentre sur les lacunes les plus évidentes qui affectent les espaces publics de voirie et d'agrément, le couvert végétal, le mobilier urbain et également l'aménagement déficient des édifices publics, quand ce n'est leur état de délabrement et la pauvreté de leur aménagement paysager.

Le troisième chapitre présente les valeurs fondamentales sur lesquelles la Commission entend asseoir ses projets et ses interventions. Ainsi, l'adoption d'une sorte de canevas commun d'analyse est proposée pour guider les décisions de tous les partenaires impliqués. Il ne suffit pas de vouloir parfaire la colline Parlementaire et bonifier son aménagement, il faut savoir à quel prix cela sera fait et dans le respect de quelles règles.

Un quatrième chapitre propose un plan de mise en valeur à brève et à moyenne échéance pour la réhabilitation complète de la colline Parlementaire. Des interventions, dont la nature, le sens et la complémentarité constituent une première réponse aux déficiences à corriger, sont esquissées en un plan image.

Un cinquième et dernier chapitre présente les plans thématiques de référence ainsi que les études devant guider le plan de mise en valeur de la colline Parlementaire.



L'Assemblée nationale,
Archives nationales du Québec (Fonds Famille Livernois)

L'histoire de la colline Parlementaire

Un bref rappel historique de l'édification de la colline Parlementaire depuis la construction de l'Hôtel du Parlement jusqu'à aujourd'hui.

Au carrefour des régions, face à l'est, autour du premier bâtiment de l'État québécois, où se décide et se dessine le Québec de demain, des bâtiments, des places et des parcs, des monuments témoignent de notre histoire, des hommes et des femmes qui l'ont édifiée, de notre culture unique en Amérique du Nord, de nos valeurs de société et de notre ouverture sur le monde, c'est la colline Parlementaire.

La colline Parlementaire, lieu actuel du pouvoir politique dans la capitale, est composée d'immeubles abritant l'Assemblée nationale, le gouvernement et l'administration publique centrale. La construction de ces immeubles, propriétés ou locations de l'État, remonte au siècle dernier.

La construction
de l'Hôtel du
Parlement

C'est en 1877 que commencent les travaux de construction de l'actuel Hôtel du Parlement sur un terrain de 23 400 m² connu sous le nom de Cricket Field et acquis du gouvernement fédéral pour la somme de 15 000 \$.

La construction de l'Hôtel du Parlement s'est étendue sur une période de sept ans et a été réalisée en deux phases : la première a permis la construction des ailes Saint-Louis, Saint-Augustin et Sainte-Julie, destinées à accueillir les bureaux du lieutenant-gouverneur, du gouvernement et des ministères ; la seconde phase des travaux visant l'aile est, en façade du bâtiment et devant loger l'Assemblée législative et le Conseil législatif, commença en 1881. L'Assemblée législative de la province de Québec siégea pour la première fois dans ce bâtiment en 1884, bien que celui-ci ne fut livré qu'en juin 1885.

La construction de l'Hôtel du Parlement n'était pas encore achevée que la nécessité d'agrandir ou de construire des bâtiments complémentaires s'imposa. Il a quand même fallu attendre 25 ans avant que l'expansion ne commence.

La construction
des deux annexes

En 1910, Louis-Alexandre Taschereau, alors ministre des Travaux publics, autorise la construction d'une première annexe destinée principalement à accueillir la bibliothèque de la Législature. À son inauguration, le nouvel édifice longtemps appelé édifice B et portant aujourd'hui le nom de Pamphile-Lemay, en hommage au premier directeur de la bibliothèque, logea en son premier étage appelé " le bel étage " les bureaux du procureur général et du gouvernement.

En 1911, on entreprend les travaux de construction d'un bâtiment dans la cour intérieure de l'Hôtel du Parlement pour abriter la chaufferie au rez-de-chaussée et le café du Parlement au premier étage.

En 1919, le gouvernement de Lomer Gouin décide de faire construire une deuxième annexe qui a été réalisée sous le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau en 1922 pour abriter le ministère des Finances. La construction de l'édifice C, portant aujourd'hui le nom Honoré-Mercier, exige l'expropriation et la démolition des maisons localisées sur le côté sud de la rue Sainte-Julie (des documents d'époque rappellent les motifs invoqués : " éloigner le voisinage "). Ce ministère occupera l'édifice C jusqu'à son déménagement dans l'ancien Palais de justice à la place d'Armes, dans les années 1980.

L'Hôtel du Parlement ainsi que ses deux annexes, les édifices B et C, constituent dans la capitale du Québec le nouveau lieu du pouvoir. Il s'agit de l'amorce d'une cité parlementaire à laquelle, comme on l'a fait à Ottawa, on a donné le nom de colline Parlementaire en raison de la prééminence du site.

La construction
des autres
édifices

En 1931, le gouvernement Taschereau entreprend la construction d'un nouvel édifice de sept étages pour loger le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. L'édifice D sera le premier de trois édifices projetés derrière l'Hôtel du Parlement, du côté ouest de la rue Saint-Augustin. En 1934, le feu vert est donné à la construction du deuxième des trois bâtiments : il porte le nom d'édifice E pendant de nombreuses années jusqu'à ce qu'on lui donne le nom d'André-Laurendeau. Le troisième édifice, devant porter le nom d'édifice F et localisé du côté sud de l'édifice E, n'a jamais été construit.

En 1937, la cité parlementaire comprend donc cinq immeubles constituant la première phase d'aménagement. À la fin des années 1960 s'amorce la construction des édifices G, H et J.

L'édifice G, aujourd'hui appelé édifice Marie-Guyart, se singularise par sa tour de 32 étages, symbole de la révolution urbanistique de la fin des années 1960 dans la capitale. La tour et son basilaire, d'abord destinés au ministère de l'Éducation, accueillent aujourd'hui de nombreux ministères et organismes

gouvernementaux sur un terrain qui pousse la limite de la cité parlementaire vers l'ouest.

Les édifices H et J, construits à la même époque et destinés à loger le Conseil exécutif, le bureau du premier ministre et la salle du Conseil des ministres, entraînent un léger déplacement de la cité parlementaire au sud de la Grande Allée.

Ultérieurement, la cité administrative se déploie jusqu'à la rue Claire-Fontaine avec la construction ou la location d'immeubles sur la Grande Allée, la rue Saint-Amable, le boulevard René-Lévesque et la rue de l'Amérique-Française. Cela est sans compter la présence importante de l'administration, en bordure de la colline Parlementaire, dans les complexes de Place Québec et de l'hôtel Radisson, les immeubles de la place D'Youville, l'édifice de la Capitale situé à l'angle du boulevard René-Lévesque et de la rue Turnbull, ainsi que l'édifice Guy-Frégault qui loge le ministère de la Culture et des Communications sur la Grande Allée, à l'ouest de la rue Turnbull.

L'aménagement du
site : de l'improvi-
sation à l'effort de
vision d'ensemble

Il est justifiable d'affirmer que la colline Parlementaire d'aujourd'hui est bien plus le résultat de gestes successifs et isolés de construction que l'expression rationnelle d'une vision d'ensemble de l'aménagement des lieux du pouvoir dans la capitale.

Le choix du site de l'Hôtel du Parlement à construire, en 1877, découle du fait que l'édifice et le site devaient exprimer le prestige et la dignité de l'institution. Ils devaient assumer les valeurs symboliques d'une capitale. " Le choix du "Cricket Field" comme emplacement est le résultat d'une volonté d'établir la dimension symbolique de représentation dans le cadre d'une ville nouvelle, en dehors des murs qui enserrent une capitale à l'allure jugée pas trop vieillotte. La symbolique et la fonction s'inscrivaient d'emblée dans la préoccupation de modernité. De plus, le caractère monumental était indispensable pour refléter le rôle de premier plan et l'importance que revêt la capitale ".¹

Rappelons les faits :

- en 1867, la Législature de la province de Québec siège dans le Parlement - bureau de poste, construit entre 1860 et 1865 sur le site de l'actuel parc Montmorency pour les besoins du Parlement du Canada-Uni (siégeant en alternance à Toronto et à Québec) ;

¹ NOPEN, Luc. *L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*. Publications du Québec, Bibliothèque nationale du Canada, 1996.

- les travaux de restauration, rendus nécessaires en raison du quasi-pillage dont l'édifice avait fait l'objet lors du déménagement du gouvernement pour Ottawa en 1865, ne suffisent pas. Le manque d'espace oblige à déplacer les ministères dans des maisons louées sur les rues Haldiman, Saint-Louis et Mont-Carmel ;
- c'est pourquoi on envisage dès 1869, de déménager les ministères dans un édifice plus grand ; on étudie l'hypothèse de localiser le nouveau parlement sur le site du collège des Jésuites² (site actuel de l'Hôtel de Ville) ;
- le débat public opposant les tenants de la conservation du bâtiment à ceux de sa démolition amène les autorités politiques à abandonner l'idée ;
- c'est alors qu'on opte pour un terrain situé hors des murs, à la frange du mur d'enceinte, occupé pour des fins récréatives par la Garnison jusqu'à son départ de Québec en 1871 et devenu libre. Le terrain n'est pas immense (23 400 m²) mais sa superficie dépasse largement tout ce qui avait pu être envisagé à l'intérieur de la ville fortifiée. Le gouvernement de la province de Québec l'acquiert du gouvernement canadien le 28 juillet 1876 et c'est ainsi, sans plus de considérations urbanistiques, que s'amorce la formation de la colline Parlementaire que l'on connaît aujourd'hui.

On dira que la planification urbaine ou l'urbanisme n'était pas une science à la mode au XIX^e siècle pour excuser les autorités de l'époque d'avoir pris une décision isolée et sans perspective. Faut-il rappeler que les capitales du Canada et des États-Unis, Ottawa et Washington, ont été pourtant conçues et développées en référence à un plan d'ensemble précisant l'approche à suivre dans le développement éventuel des immeubles publics.

Washington, capitale dessinée avec une perspective de grandeur par Pierre-Charles L'Enfant, un ingénieur et architecte français qui avait servi avec Washington pendant la Guerre d'Indépendance, est un cas exceptionnel de cette aptitude de précéder le geste de construction d'un bâtiment d'une appréhension de l'espace, de ses caractéristiques géophysiques, esthétiques et fonctionnelles et du potentiel d'accueil d'autres bâtiments.

Ottawa, choisie par la Reine Victoria en 1858 pour devenir la capitale fixe du Canada-Uni, a également fait l'objet d'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement des lieux avant que ne soit entreprise la construction des trois bâtiments de style néo-gothique qui forment aujourd'hui le cœur de la capitale (l'édifice du Centre, abritant la Chambre des communes et le Sénat, et ceux de l'est et de l'ouest) :

² Le vieux collège des Jésuites avait été abandonné à la Conquête par son propriétaire, la Compagnie de Jésus, et occupé par la Garnison jusqu'en 1871.

Les architectes tracent les limites du terrain avec l'idée d'en faire un campus qui sera exclusivement réservé aux fins d'y loger le Parlement, le gouvernement et l'administration ; c'est dans cet esprit qu'on l'enclave : au nord et à l'ouest, la rivière Outaouais ; au sud, une grande avenue (Wellington) ; à l'est, le canal Rideau et ses écluses ;

Le plan de localisation des bâtiments répond également à une approche planifiée: l'édifice du Centre, le Parlement dominé par sa tour de l'horloge, fait face à un terrain aménagé, tourné vers la ville (la rue Wellington départage " Crown " et " Town ") et encadré de deux bâtiments qui, en se faisant face, forment une place publique prestigieuse. Il en sera de même, plus à l'ouest, avec le " promontoire judiciaire " ; le bâtiment de la Cour suprême fait écho à celui du Parlement ; il regarde la ville et est bordé à l'est et à l'ouest de deux bâtiments majeurs.

L'évocation du cas d'Ottawa permet d'imaginer ce qu'aurait pu être la colline Parlementaire de Québec si la construction de l'Hôtel du Parlement avait été précédée d'un effort de planification et si, surtout, la vision des autorités politiques et de leurs conseillers avait été d'horizon lointain. Aujourd'hui, l'Hôtel du Parlement dominerait peut-être le fleuve Saint-Laurent, sur une partie du parc des Champs-de-Bataille, et la cité administrative serait contenue entre la falaise et la Grande Allée.

Le choix du " Cricket Field " comme site d'édification de l'Hôtel du Parlement de la province de Québec ne tarda pas à soulever des difficultés d'aménagement dès lors que fut envisagée la construction d'édifices d'accompagnement. On se trouva vite condamné à enserrer les édifice B et C sur un excédent de terrain entre la façade nord du Parlement et la petite rue Sainte-Julie. Plus tard, il fallut même emprunter au tissu urbain et démolir des bâtiments d'habitation pour construire les édifices D et E. Et que dire de la tornade urbaine qu'exigera, dans les années 1960, 1970 et 1980, la construction de l'édifice G et de tous les édifices publics qui se succèdent jusqu'à la rue Turnbull ainsi qu'au nord du boulevard René-Lévesque.

Aujourd'hui, il est permis de penser que l'occupation de la colline Parlementaire, dans son périmètre actuel est terminée, car on ne trouve pratiquement plus de site pour construire des bâtiments à vocation administrative.

La colline Parlementaire de la capitale est ce qu'elle est, quelle qu'en fût l'histoire, et il faut en tirer le meilleur parti.

Du reste, avec le regard que le dernier siècle permet de jeter sur la ville et son aménagement, la configuration de la colline Parlementaire n'est pas sans offrir des traits heureux :

- l'occupation du sol oblige à regarder ailleurs pour toute expansion immobilière et donc à renoncer à une densification qui a eu pour résultat de congestionner le centre-ville de la capitale. Ainsi, il faut d'ores et déjà penser - et c'est le rôle de la Commission - à satisfaire les besoins en aménagement et en espace de la capitale nationale du Québec advenant le transfert des fonctions à Québec. Avec bonheur, le quartier Saint-Roch, partie basse du centre-ville, possède encore une grande capacité d'accueil et s'inscrit comme le site naturel de construction d'édifices publics ;
- la colline Parlementaire réunit des fonctions multiples : résidentielle, administrative, commerciale, touristique, récréative, éducative et culturelle. Cette mixité lui confère une vitalité et une animation beaucoup plus agréables que l'effet de désert urbain généré par les zones monofonctionnelles en dehors des périodes d'exercice de la fonction unique. L'aménagement de la colline s'apparente davantage à l'approche latine, dont Paris et Rome sont d'illustres exemples, qu'à l'approche anglo-saxonne, telle celle de Londres dont est inspiré l'aménagement d'Ottawa.

Jusqu'aux années 1960, l'aménagement de la colline Parlementaire, succession de gestes isolés de construction de bâtiments publics, a été sans histoires. Les citoyens de Québec acceptent le développement de la cité administrative coup par coup. Quelques précurseurs de la planification urbaine trouvent l'occasion d'exposer leur vision des choses. C'est le cas de Raoul Chênevert qui propose en 1934 de doubler l'Hôtel du Parlement par la création d'une façade monumentale sur la Grande Allée. Mais, à cause de la crise économique qui sévit et, peu après, de l'élection de l'Union nationale, il ne se passera presque plus rien jusqu'à 1960. Mais il allait de soi, à une époque où l'urbanisme devient une science connue et où la participation du public aux choix collectifs prend forme, que la démolition des résidences victorienne de la Grande Allée au profit des édifices H et J, ou celle du quadrilatère qui allait accueillir le complexe G, ne sont pas sans soulever des mécontentements. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec soumet, pour la première fois, le développement de la colline Parlementaire au crible de la planification et de l'aménagement urbain.

Le rapport Fiset

La première décision d'urbanisme significative est celle du premier ministre Jean Lesage qui, le 22 juillet 1960, un mois après l'élection du Parti libéral, annonce la création de la Commission d'aménagement de Québec. Cette commission verra à " l'aménagement, la restauration et l'embellissement de la région de la capitale du Québec et la conservation de son cachet distinctif ".

Elle publie son rapport en 1963. Ce rapport, mieux connu comme le rapport Fiset, du nom d'Édouard Fiset, architecte et urbaniste qui agissait comme conseiller principal de cette Commission, traite de l'aménagement de la cité parlementaire et du secteur limitrophe, l'Aire n° 3, c'est-à-dire la partie du quartier Saint-Jean-Baptiste contenue entre la rue Saint-Jean et la colline Parlementaire.

Le rapport Fiset constitue le premier véritable exercice de planification visant à baliser l'expansion de la cité administrative. Il propose résolument le regroupement des édifices gouvernementaux et administratifs dans un périmètre urbain désigné, au sud d'un grand boulevard urbain à tracer dans le prolongement du boulevard Saint-Cyrille. Il réunit réflexions et recommandations sur les fonctions à privilégier, sur le réseau des rues, sur la circulation et le stationnement, sur l'esthétique et le contrôle de l'architecture des bâtiments, sur les étapes et les modes de réalisation des projets de construction.

Le rapport Fiset, bien qu'entériné par la Commission d'aménagement et transposé dans la réglementation de zonage et de construction de la Ville de Québec, n'a pas été respecté. Il n'en constitue pas moins la première expression d'une vision d'ensemble. Toutefois, les efforts de planification se révèlent utiles quand les projets immobiliers qu'ils cherchent à contenir se concrétisent.

En 1965, un imposant projet immobilier d'origine privée est soumis à la Commission d'aménagement. Il vise la construction au nord des édifices gouvernementaux, en plein quartier Saint-Jean-Baptiste, d'un hôtel de 24 étages, d'un édifice à bureaux, d'un centre commercial avec stationnement couvert et d'un édifice à logements.

Ce projet contrevient aux dispositions du rapport Fiset à plusieurs égards. Édouard Fiset présentera une analyse en ce sens. Ce qui n'empêchera pas les promoteurs immobiliers concernés d'exercer des pressions sur le gouvernement.

████████████████████ C'est dans ce contexte que l'avocat-conseil Yves Pratte est invité par le
_____ gouvernement à examiner le différend et à recommander la marche à suivre.
_____ Le rapport Pratte, inspiré par l'urbaniste-conseil Jean-Claude La Haye, tranche :

Le rapport Pratte

- il invite la Commission à soumettre à une nouvelle analyse son rapport de 1963 (le rapport Fiset) afin de l'expurger de ses dispositions qui empêchent " la réalisation d'un développement rentable " ;
- il propose de réviser la norme de hauteur arrêtée dans le rapport Fiset (aucun bâtiment ne doit dépasser l'élévation de la tour centrale de l'Hôtel du Parlement) et d'opter carrément pour " une formule d'aménagement vertical " ;
- il recommande la création d'un comité d'experts chargé de conseiller la Commission ; cette dernière ne pourra plus prendre de décision concernant la colline Parlementaire et l'Aire n° 3 sans avis favorable du comité d'experts ; la Ville de Québec ne pourra plus adopter un règlement de zonage ou de construction visant la colline Parlementaire et l'Aire n° 3 sans l'approbation de la Commission.

Le rapport Pratte constitue donc une étape déterminante de l'histoire de la colline Parlementaire. Renversant l'esprit et la lettre du rapport Fiset de 1963, il ouvre la voie aux constructions qui marquèrent la fin des années 1960 et le début des années 1970 : construction de l'édifice G et de sa tour de 32 étages ; construction de l'ensemble immobilier de Place Québec avec son hôtel de 25 étages, ses deux tours de 18 étages (qui n'ont jamais été construites) et son centre commercial à demi-souterrain ; construction de l'édifice de la Banque de Montréal et celui de la Banque Royale à la place D'Youville ; construction de la tour de plus de 30 étages occupée par l'hôtel Radisson et le ministère des Transports du Québec ; celle enfin de la tour Place de la Capitale, à l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Turnbull.

████████████████████ La planification est " à la mode ". En 1966, le gouvernement de Daniel
_____ Johnson, nouvellement élu, invite la Commission d'aménagement à confier
_____ un nouveau mandat à l'urbaniste Jean-Claude La Haye, celui qui avait
_____ conseillé Yves Pratte pour que soit mis à jour le contraignant rapport Fiset de
_____ 1963.

Le rapport La Haye

Le rapport La Haye constitue un document de grand intérêt, notamment en ce qui concerne la circulation. On retiendra ici qu'il ouvra la voie à la construction en hauteur, bien au-delà de la tour de l'Hôtel du Parlement.

Le virage imposé

par le

Parti québécois

Le rapport La Haye ne sera pas le dernier exercice de planification. En 1977, au lendemain de sa victoire, le Parti québécois invite une commission parlementaire à examiner le dossier de la colline Parlementaire. C'est dans la foulée des travaux de cette commission que le gouvernement arrête sa vision d'aménagement en consacrant les objectifs suivants :

- mettre dorénavant l'accent sur la construction de logements afin de redonner à la colline Parlementaire un visage plus humain et plus vivant ;
- respecter le gabarit du quartier, favoriser la plus grande densité possible de constructions de façon, entre autres, à protéger les piétons des intempéries et à permettre de rentabiliser d'une façon maximale les terrains fort coûteux de la colline Parlementaire ;
- conserver et rénover ce qui reste du quartier Saint-Jean-Baptiste et lui permettre de s'épanouir normalement, avec et pour la population qui y habite, sans qu'elle n'ait à craindre que d'autres projets ne viennent l'évincer, que ce soit sous l'effet de la spéculation, de démolitions ou autrement ;
- favoriser le plus possible la circulation piétonne, notamment par le rétablissement de liaisons plus faciles et plus sécuritaires entre la colline Parlementaire et le quartier Saint-Jean-Baptiste d'une part (le boulevard Saint-Cyrille) et le Quartier latin d'autre part (l'autoroute Dufferin-Montmorency) ;
- favoriser le transport en commun à l'automobile ;
- faire un effort particulier en matière d'aménagement paysager et conserver, dans toute la mesure du possible, les boisés existants tout en assurant leur jouissance par le plus grand nombre.

Le gouvernement prend également deux décisions :

- d'abord, il décide " de ne plus louer ou construire d'édifices à bureaux importants sur la colline Parlementaire, sauf possiblement pour la fonction judiciaire ou l'absence d'autres sites convenables " ;
- enfin, il confie à la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) la charge de préparer le schéma d'aménagement de la colline Parlementaire.

Le schéma
d'aménagement
de la CUQ

La Commission d'aménagement de la CUQ dépose son schéma d'aménagement de la colline Parlementaire en 1978.

Le schéma fit l'objet, en janvier 1979, d'un colloque auquel se greffèrent les audiences publiques organisées par la Ville de Québec à propos de son projet de zonage.

Deux cartes du schéma de la CUQ montrent la transformation du tissu urbain de la colline Parlementaire : de 1960 à 1978, les îlots d'habitation passent de 50 à 20 ; de 1976 à 1981, la population décroît de 10 000 à 3 000 personnes.

Ce constat amène la Commission d'aménagement de la CUQ à centrer ses recommandations sur la consolidation de la fonction résidentielle. Le schéma propose la construction de 1 080 logements, incluant notamment le recyclage de l'ancien couvent du Bon Pasteur et l'ancien hôpital Jeffery Hale, ce qui aurait vraisemblablement ramené la population du secteur à environ 5 000 personnes.

Il est utile, ici, de rappeler que l'histoire de la colline Parlementaire est celle de l'exode résidentiel. En effet, depuis la construction de l'édifice B à l'est jusqu'à celle du Grand Théâtre de Québec et du Conservatoire de musique de Québec à l'ouest, tous les édifices construits ou loués par le gouvernement ont délogé la fonction résidentielle : des centaines d'habitations et des milliers de familles. Pourquoi? En grande partie, en raison d'un manque de perspective historique et de vision d'ensemble, le coup par coup oblige à défaire aujourd'hui ce qui a été fait hier.

Il faut rendre hommage à Richard Guay, député de Taschereau de 1976 à 1985, qui s'est employé contre vents et marées à destiner à des fins d'habitation le complexe Jeffery Hale et le complexe Bon Pasteur.

Le schéma propose également de constituer un parc de stationnement de 5 264 places souterraines et de 1 500 places de surface. Est-il utile de noter qu'un tel nombre de places de stationnement permettait d'établir un ratio de 1 place/3 fonctionnaires, mesure dont l'opportunité est douteuse, car non seulement elle coûtait cher au gouvernement habitué de financer en large part le stationnement de ses employés, mais elle neutralisait tout effort de promotion du transport en commun.

Le schéma d'aménagement de la colline Parlementaire proposé par la Commission d'aménagement de la CUQ n'a pas fait l'objet d'une approbation formelle par les autorités gouvernementales. Celles-ci n'en prirent pas moins une décision importante en 1979, prévoyant notamment que la densité d'occupation de la colline pour des fins administratives avait atteint sa limite et que le gouvernement répondrait dorénavant à ses besoins immobiliers

ailleurs que sur la colline dans un axe sud-nord prenant source dans le quartier Saint-Roch.

Cette règle a-t-elle été respectée? Qu'on en juge! Malgré une demande d'espaces stagnante puis décroissante, le gouvernement s'associe à la construction de l'édifice Hector-Fabre, dont la SIQ est copropriétaire avec la Mutuelle immobilière, et il loue des espaces dans l'immeuble Lomer-Gouin et dans celui qui longe la rue de l'Amérique-Française. Heureusement que la construction du Centre des congrès de Québec sur le site de Place Québec l'a soustrait aux pressions de Trizec voyant dans le gouvernement le locateur idéal des deux tours qu'elle projetait de construire.

En 1995, le gouvernement du Parti québécois institue la Commission de la capitale nationale du Québec, en remplacement de l'ancien Secrétariat à la Capitale, mis sur pied par le gouvernement libéral suite aux pressions de plus en plus fortes du milieu régional qui souhaite unanimement voir ce rôle confirmé d'autorité par le gouvernement du Québec.

Conclusion

La densification de la colline Parlementaire est désormais quasi arrêtée. De façon générale, il n'y a plus de places pour la construction d'édifices administratifs publics ; la fonction résidentielle ne peut croître que de façon marginale ; les espaces verts ne peuvent occuper plus d'espaces au détriment du cadre bâti étant donné le caractère encore déstructuré de la trame urbaine actuelle (ceci n'exclut pas un réaménagement paysager de tous les interstices et de tous les parterres) ; le stationnement a atteint sa limite, tant sur rue qu'au sous-sol ; le transport public ne peut être mieux desservi et le problème est même, à l'inverse, qu'il y a beaucoup d'autobus de la STCUQ qui circulent dans les limites de la colline Parlementaire ; l'hôtellerie et la restauration approchent de leur point de saturation ; les fonctions éducatives et culturelles sont bien servies.

Que reste-t-il donc à faire sur la colline Parlementaire ?

Des ouvrages majeurs visant l'espace public de voirie : le réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency, de la falaise au boulevard René-Lévesque ; le réaménagement de la grande voie d'entrée que constitue la Grande Allée ; la réfection de l'avenue Honoré-Mercier face au Parlement tout en tenant compte du nécessaire réaménagement de l'esplanade du Parlement.

Bien plus s'imposent, comme on le verra dans les autres chapitres de ce document, des interventions de restauration, de mise en valeur, de peaufinage architectural, de lifting du paysage de façon à mieux identifier le lieu du pouvoir, à assurer un caractère distinctif à ce périmètre prestigieux de la ville, à

assurer des aménagements à caractère exemplaire et, enfin, à introduire des dispositifs de commémoration en relation avec la vocation des lieux. En un mot, il faut améliorer et animer la colline Parlementaire pour en faire une destination touristique aussi importante que le Vieux-Québec par le biais de l'interprétation et de la commémoration.



Vue de la Colline parlementaire (partie est)
Archives de la Ville de Québec

La colline Parlementaire aujourd'hui

*Un portrait de la colline Parlementaire
aujourd'hui, ses limites perceptibles, son
importance relative dans les paysages urbains de
la capitale, l'inventaire de son état actuel quant à
ses bâtiments, l'aménagement de ses espaces
publics, etc.*

Les limites de la
colline
Parlementaire

La colline Parlementaire n'a pas de frontières juridiques. En effet, ni la loi ni les règlements ne viennent confirmer l'existence légale d'un tel périmètre. Bien sûr, pour des raisons de commodité, les différents intervenants professionnels ont défini leur zone d'étude en fonction de leurs mandats respectifs au fil des années et selon les préoccupations de l'époque. Aujourd'hui, la Commission de la capitale nationale du Québec doit définir son champ d'intervention pour s'acquitter de sa mission et proposer un plan d'aménagement suffisamment cohérent pour faire école et témoigner des orientations privilégiées par les autorités actuelles.

À ce jour, cette enceinte comprend à la fois le campus politique (l'Hôtel du Parlement, les édifices J, H, D et André-Laurendeau), des édifices administratifs (l'édifice Marie-Guyart), des parcs et places publiques d'envergure, des habitations en grand nombre, des institutions culturelles et religieuses, des commerces de restauration et de divertissement et, enfin, des centres d'activités touristiques intenses. En un mot, la colline Parlementaire n'est pas une zone à fonction unique et constitue une portion de la ville à forte mixité d'usages, ce qui est somme toute une grande force en urbanisme aujourd'hui.

L'importance rela-
tive de la colline
Parlementaire dans
les paysages urbains
de la capitale

Lorsque l'on compare la capitale à des villes comme Washington, ou même Ottawa, le moins que l'on puisse dire de ces paysages urbains significatifs est que les bâtiments qui abritent les fonctions centrales de l'État, ainsi que les autres éléments qui témoignent de la présence de l'État dans la ville comme les monuments commémoratifs, les parcs, etc., n'y sont pas très présents.

Dans les faits, lorsque l'on demande à des visiteurs ou à des résidents de Québec de nous dire ce qui pour eux caractérise la capitale, ils répondent généralement le Château Frontenac, la place Royale, le Vieux-Québec, les fortifications, les plaines d'Abraham et, de façon moins significative, le fleuve, l'île d'Orléans, la chute Montmorency, mais rarement ils mentionnent l'Hôtel du Parlement, l'édifice Marie-Guyart ou les espaces publics apparentés à l'État comme les parcs de la Francophonie, de l'Amérique-Française ou le Bois-de-Coulonge.

Il faut admettre que Québec est une ville qui possède beaucoup d'attraits et que le développement de la colline Parlementaire s'est fait sans réels soucis de magnifier la présence de l'État dans les paysages urbains de la capitale ni de générer des espaces publics susceptibles de mettre en valeur les édifices gouvernementaux et de recevoir des foules lors de manifestations à caractère national comme la fête nationale du Québec, etc. Cette situation devient évidente lorsque l'on compare la colline Parlementaire de Québec avec celle d'Ottawa.

À Ottawa, la colline est bien dégagée du centre de la ville et est très présente dans les paysages urbains, surtout ceux de la rivière des Outaouais. La colline Parlementaire a été aménagée sur un vaste terrain longeant une voie de circulation importante, ce qui a permis d'implanter les bâtiments conformément à un plan en damier, créant ainsi une succession d'espaces publics qui permettent de bien mettre en valeur ces bâtiments.

À Québec, la colline est implantée au cœur d'un quartier dont le caractère populaire et la déclivité en font un lieu impropre à recevoir les fonctions centrales d'un état moderne. De plus, l'Hôtel du Parlement, face aux murs de fortification de la ville et coincé entre deux voies de circulation importantes, souffre de peu de visibilité. Conséquemment, les terrains de la colline Parlementaire ont dû progressivement s'étendre vers la trame urbaine hétéroclite du quartier Saint-Jean-Baptiste. Cet emplacement a empêché que des espaces publics de nature à mettre en valeur le premier bâtiment de l'État se développent.

En effet, les espaces publics ne sont pas le fruit d'une volonté réelle de créer des espaces au service de la mise en valeur des bâtiments de l'État ou de faciliter les regroupements populaires, mais sont en fait des résidus de terrains aménagés au hasard, des surplus d'espaces résultant d'une trame orthogonale prévue à d'autres fins. Il en résulte que les bâtiments importants de l'État n'ont qu'une présence restreinte sur les principaux espaces publics qui composent la colline Parlementaire, à savoir le parc de la Francophonie et le parc de l'Amérique-Française.

L'inventaire de
l'état actuel de
la colline
Parlementaire

En tant qu'ensemble urbain, la colline Parlementaire est le résultat chaotique d'une série d'interventions réalisées par étapes successives, depuis la construction de l'Hôtel du Parlement jusqu'à nos jours, sans respect des plans directeurs qui ont pu être élaborés au cours des dernières décennies et sans réel rapport entre eux.

L'état général des lieux aujourd'hui est assez déplorable et peut être résumé sous les points suivants.

Les bâtiments
gouvernementaux

La majorité des bâtiments gouvernementaux de construction ancienne (A, B, C, D et E) sont en bon état ou ont été restaurés. Cependant, les aménagements paysagers qui ont pour fonction d'agrémenter ces bâtiments (surtout les équipements d'entrée : escaliers, perron, éclairage, signalisation etc.) laissent grandement à désirer.

Pour ce qui est des bâtiments gouvernementaux plus récents (G, H, J), on note une usure des structures et un laisser-aller au niveau de la signalisation et de l'intégration sur ces bâtiments d'équipements spécialisés comme des antennes et des soucoupes de communication ; mais ce qui frappe davantage, c'est la faiblesse au niveau de l'intégration de ces bâtiments dans la ville et la mauvaise perception que la population a en général de ceux-ci.

Les bâtiments
non
gouvernementaux

La colline, par bonheur, demeure un quartier urbain fort diversifié. Cependant, la qualité actuelle de l'ensemble des bâtiments non gouvernementaux laisse à désirer et mériterait la même attention. Pensons à certaines églises et chapelles en mal de vocation et qui risquent, si rien n'est fait à court terme, de se retrouver en situation de détresse comme la chapelle des Franciscaines dont l'intérieur est un trésor national reconnu. Les restaurants, commerces, bureaux, maisons de chambres et petits hôtels de la Grande Allée se doivent de mieux soigner leur apparence extérieure, leur façade, leur affichage, leur aménagement paysager et leur stationnement (particulièrement dans les arrière-cours et sur les rues secondaires).

L'aménagement de
l'espace public
de voirie

L'aménagement des rues est réduit au minimum : trottoirs en béton maintes fois réparés, bordures de granite avec joint en béton baveux, marquage à la peinture sur l'asphalte, éclairage haut de type autoroutier, rues trop larges (comme Saint-Amable) et géométrie des rues manquant parfois de rigueur et de cohérence.

L'aménagement de
l'espace public
de parc

À l'exception du parc de la Francophonie qui témoigne d'une certaine maîtrise de l'art urbain, l'aménagement paysager de la majorité des espaces d'agrément est plutôt le fruit d'un collage de stéréotypes caractérisant certaines époques que le fruit d'une réflexion spécifique et la matérialisation adroite d'idées fortes en matière d'aménagement. Tout est le plus souvent réduit au minimum et on note une certaine difficulté de concordance entre l'appellation de certains parcs et leurs aménagements.

Le
mobilier urbain

Le mobilier urbain sur la colline Parlementaire est banal et insuffisant à peu près partout, qu'il s'agisse de bancs, de poubelles, de colonnes Morris, de cabines téléphoniques, d'abribus, etc. Entre autres, il faudra absolument trouver une solution élégante au problème majeur que constitue la multiplication des équipements indispensables au processus, néanmoins nécessaire, du recyclage des ordures.

Le
couvert végétal

Beaucoup d'arbres sur la colline sont vieux, certains moribonds et mal formés probablement en raison des traitements intensifs dont ils sont l'objet pour prolonger leur vie. La relève nous semble par contre encore trop peu abondante et souvent victime des agressions urbaines. Des efforts soutenus devront être conçus et mis en place pour assurer une plus grande longévité des espèces. Enfin, une diversité biologique, plus proche des écosystèmes naturels, serait de nature à favoriser la diversification et la pérennité du couvert végétal incluant les strates arbustives et herbacées dans les grands espaces verts.

De nouvelles essences indigènes résistantes, comme le chêne rouge et le chêne à gros fruits, pourraient avantageusement être introduites sur la colline pour compléter notre stratégie de reverdissement des lieux.

L'art urbain

L'art urbain se définit comme étant tous les éléments d'art qui peuvent être liés aux aménagements paysagers comme les sculptures, les monuments, les statues, les éléments référentiels, les objets de design, etc. Mises à part quelques statues, mal intégrées et peu accessibles, de premiers ministres ou d'hommes d'histoire du Québec, et les sculptures de l'Hôtel du Parlement et du magnifique aménagement blotti à l'intérieur des rampes d'accès de l'entrée de cet édifice, il n'y a à peu près pas d'éléments d'art urbain sur la colline Parlementaire.

Les éléments
de
commémoration

À l'exception de deux statues de premiers ministres mal localisées et inaccessibles, il y a absence quasi totale d'éléments significatifs de commémoration. Ces derniers servent de rappel historique, font normalement la fierté d'un peuple et contribuent à l'éducation des jeunes comme, par exemple, les monuments à la paix, aux libérateurs, aux grands événements de l'histoire, les plaques commémoratives, etc.

L'interprétation
et
l'animation urbaine

Outre les activités du Carnaval de Québec et du Festival d'été de Québec, il n'y a pas d'animations urbaines sur la colline Parlementaire et aucune interprétation des lieux.

En bref, la colline Parlementaire demeure un lieu de peu d'intérêt pour la population en général et pour les visiteurs en quête d'information sur l'histoire du Québec et largement sous-utilisé. La colline ne peut que très peu contribuer à la fierté nationale des Québécoises et des Québécois.

Conclusion

À partir de la situation actuelle et des constats les plus objectifs possible, le travail consiste à intégrer le paysage urbain de la colline dans un concept d'urbanisme ralliant tous les partenaires impliqués. Les interventions préconisées favoriseront l'harmonie des constructions et des espaces publics dans le meilleur intérêt des résidents, des travailleurs et des visiteurs en visant plus particulièrement :

l'amélioration générale des paysages :

- l'amélioration générale du cadre bâti ;
- l'amélioration générale des lieux et places publiques ;

le meilleur contrôle possible des contraintes comme :

- la circulation intense et le stationnement ;
- les bruits des foules et des usagers nocturnes ;

- les vents ;
- l'affichage privé et public omniprésent ;
- les locaux et les espaces en mal de vocation.

l'amélioration générale du couvert végétal tant dans les emprises publiques que sur les terrains privés.

L'urbanisme est à la fois une science et un art qui vise en dernier essor à produire des espaces où les différentes fonctions urbaines de la ville (habiter, travailler, se récréer et circuler) se côtoient de façon harmonieuse, conviviale, sans trop de heurts et au plus grand plaisir des gens qui y habitent.



Esquisse du réaménagement du boulevard René-Lévesque
Dessin d'artiste, Ville de Québec

L'avenir de la colline Parlementaire

*Le devenir de la colline Parlementaire dans le
contexte des valeurs de développement
urbanistique reconnues mondialement
aujourd'hui.*

De la
gouvernance

C'est à partir de la capitale qu'un État gère et oriente les actions de l'ensemble de son territoire. De Québec, l'État légifère démocratiquement de façon à orienter dans le plus grand souci du bien commun de l'ensemble des Québécoises et Québécois la mise en valeur de l'ensemble des ressources du territoire : les ressources humaines, les activités récréatives et socio-culturelles, le développement économique, les ressources naturelles, le patrimoine naturel et bâti, les paysages naturels, forestiers, agricoles, ruraux et urbains, etc.

Il est donc important que le gouvernement québécois affirme haut et fort ce principe en établissant à Québec le siège social de son activité. L'aménagement et l'architecture de la capitale doivent refléter le caractère de l'État qui y exerce son pouvoir. Les lieux du pouvoir doivent donc être clairement identifiés et aménagés avec dignité et respect ; il y va de l'autorité gouvernementale. De là l'importance du caractère symbolique des établissements nécessaires à l'exercice des fonctions gouvernementales.

Il nous apparaît primordial que la région métropolitaine de Québec, qui constitue une agglomération urbaine d'environ 671 900 habitants (Statistique Canada, recensement 1996), se dote d'une voix commune pour proposer au gouvernement du Québec une vision plus claire susceptible de guider ses choix en matière d'implantation des grandes infrastructures (grande voirie, aéroport, liens ferroviaires, réseau de villes, voie fluviale, réserves naturelles, zones sensibles, patrimoine national, immeubles à bureaux, lieux d'exercice du pouvoir, portes d'entrée de ville, etc.). En ce moment, seule la Commission peut prétendre à une certaine légitimité à ce chapitre et force est de constater qu'il y a lieu de susciter une nouvelle solidarité et une nouvelle fierté pour marquer l'importance accordée à cette échelle d'intervention. Enfin, on doit forcément imaginer le développement d'une capitale en tenant compte de sa

position stratégique face au réseau des villes nationales et transnationales dans lequel elle se situe.

La réflexion sur le
devenir de la
colline
Parlementaire

Le constat du développement anarchique de la colline Parlementaire nous amène conséquemment à nous poser la question de son devenir :

Que voulons-nous faire de la colline Parlementaire ?

Le statu quo, qui consiste à laisser les choses dans leur état actuel et à gérer le premier lieu de l'expression physique de l'État québécois au jour le jour, n'est pas acceptable pour un état moderne, et qui plus est, le seul état francophone en Amérique du Nord. L'expression globale du paysage urbain d'une ville, et d'une capitale en particulier, reflète des valeurs et des priorités d'une civilisation donnée.

Repenser la colline Parlementaire et la refaire à partir d'une image idéale n'est pas envisageable dans le contexte économique et social actuel. Il ne peut être question de démolir et de remettre " dans les normes " des parties complètes de quartiers. Cela serait d'ailleurs contraire à la notion d'évolution de la ville à partir des couches successives produites par chacune des générations.

La seule avenue qui s'offre à nous aujourd'hui, puisque l'on ne peut effacer les erreurs du passé, est celle de la bonification, de l'amélioration générale des lieux et des éléments qui composent la colline et celle, plus subtile, qui consiste à faire oublier les lacunes irrémédiables de la colline Parlementaire en les transformant en atouts.

Une amélioration du cadre bâti de la colline Parlementaire est facilement envisageable de même qu'une bonification générale des espaces publics de voirie et de parc, car les règles en cette matière sont connues. Pour peu que les maîtres d'œuvre soient pourvus de talent et d'imagination et que les budgets disponibles soient suffisants et permettent des interventions adéquates, le succès de l'entreprise sera assuré.

Dans tous les états modernes, le bâtiment qui abrite la fonction législative de l'État et les espaces aménagés qui l'accompagnent sont toujours des lieux de fierté nationale. Le quartier dans lequel ils s'insèrent n'en n'est pas moins important à ce chapitre. Il faut que l'architecture et l'urbanisme se complètent et s'épaulent mutuellement.

Du caractère exem-
plaire des projets et
des attitudes en ma-
tière d'aménage-
ment, d'architecture
et d'urbanisme

La Commission, avec ses modestes moyens financiers, ne pourra refaire la capitale en corrigeant sur le champ tous les outrages du temps et de la détérioration urbaine résultant d'un usage excessif de l'espace, de mauvais choix d'urbanisme ou de la pollution visuelle des milieux trop intensément ou mal utilisés. Cependant, son action concrète, comme le choix de projets auxquels elle est associée, doit nécessairement avoir un caractère exemplaire et être applicable à l'ensemble des villes et villages du Québec. Voilà, à notre avis, une façon exemplaire d'exercer le pouvoir, d'occuper et de gérer le territoire québécois.

De l'adoption d'une
charte du
développement
urbain viable

Il est primordial de faire connaître d'entrée de jeu les principes sacrés que la Commission s'engage à respecter et auxquels elle accepte d'être confrontée dans toutes ses recommandations en matière d'aménagement du territoire.

Le gouvernement du Québec, dans la foulée du Sommet de la planète à Rio et dans la suite de l'Éco Sommet de Montréal de mai 1996, cherche à adopter un véritable plan d'action pour concrétiser son virage en faveur du développement durable. Comme la Commission conseille le gouvernement en matière d'urbanisme et d'architecture au cœur de la capitale et qu'elle désire que les gestes proposés soient exemplaires, elle doit adopter et diffuser une charte des valeurs qui guideront ses choix.

Ainsi, l'ensemble des actions de la Commission aura comme avantage, en plus d'illustrer la présence du pouvoir de l'État québécois, d'imaginer très concrètement les nouvelles façons de faire au Québec dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur des établissements humains.

Rappelons que la pratique du développement durable, auquel l'Institut canadien des urbanistes et l'Ordre des urbanistes du Québec adhèrent, se définit par le souci constant de transmettre aux générations futures un patrimoine naturel et bâti enrichi (non dégradé et spolié) par rapport à l'héritage que nous avons nous-mêmes reçu. Ce grand principe universellement reconnu commande une série de choix, de comportements et d'attitudes responsables tant par les professionnels que par les décideurs impliqués dans l'aménagement des territoires.

Les aménagistes québécois recommandent aux autorités responsables des politiques et des projets urbains de se référer chaque fois que c'est possible et idéalement, en toute occasion aux valeurs suivantes :

- respecter l'histoire et la spécificité des lieux en consacrant les différentes contributions des générations précédentes au mérite de leurs valeurs intrinsèques ;
- préserver l'environnement en favorisant le développement durable des ressources ;
- respecter la collectivité en tenant compte des besoins, valeurs, lieux de représentation, repères d'identité et utilisations préférables.

Des racines
profondes de
la réflexion et
de l'action

La Commission ne saurait devant un tel défi appuyer son action et sa réflexion sur les seules capacités intellectuelles de son équipe et des experts-conseils. Aussi, elle met en place un vaste réseau de consultation et d'échange avec l'ensemble du monde professionnel québécois impliqué dans la gestion dynamique des paysages du Québec, principalement des paysages résultant de l'activité humaine en milieux fortement sollicités.

En plus d'exploiter à fond l'expertise d'un conseil d'administration représentatif des diverses régions et des divers milieux québécois intéressés à plusieurs titres à la mise en valeur de la capitale, nous suggérons la mise en place d'un réseau de consultation et d'échange avec les associations et ordres professionnels. Enfin, les milieux d'accueil, où se manifestent les actions concrètes de la Commission, sont également consultés par le biais des structures appropriées déjà en place s'il en est, ou directement par la Commission elle-même.

De la
collaboration

En continuité avec la méthodologie et l'approche retenue, la Commission appuie son action sur la participation de tous les intervenants majeurs au sein du " Comité de coordination du plan d'intervention pour la mise en valeur de la colline Parlementaire ".

La mission essentielle de ce groupe de travail réside dans son habileté à favoriser l'arrimage des visions et des projets concrets des partenaires en un plan concerté de mise en valeur de ce territoire stratégique. Pour ce faire, elle suscite la production de plans directeurs d'intervention de chacune des parties et la mise en commun des idées, des ressources humaines et des ressources financières pour l'édification d'un projet conjoint.

Les grands objectifs

Les plans directeurs doivent répondre à des objectifs communs qui sont les suivants :

- la protection et la revalorisation des trames existantes des villes ;
- le développement durable par le choix des matériaux et la revalorisation des immeubles existants ;
- l'amélioration des interfaces entre les structures de la ville ancienne et celles de la ville moderne ;
- la valorisation de l'approche de design urbain itératif pour guider l'évolution des villes ;
- le renforcement du transport en commun et la valorisation des déplacements à pied ;
- la domestication du transport véhiculaire au sein de la ville ;
- la ville à l'échelle des piétons, particulièrement des enfants, en s'assurant d'une sécurité accrue ;
- le renforcement du signifiant dans les structures de la ville : bâtiments et aménagements qui favorisent le développement d'un fort sentiment d'appartenance de la part des citoyens et des citoyennes ;
- la mixité des usages afin de confirmer le caractère absolument complémentaire des grandes fonctions de la ville ;
- les économies d'énergie pour le chauffage, le transport, l'entretien, l'éclairage, etc. ;
- l'augmentation de la rentabilité fiscale et financière des villes par la prise en compte des coûts réels des divers modes d'occupation du territoire ;
- la protection et la mise en valeur du couvert végétal des quartiers existants.

L'amélioration constante des paysages naturels et bâtis sur la colline Parlementaire se fera également dans le but de commémorer l'histoire de la capitale, de son urbanisme et de ses choix en prolongeant bien sûr l'intérêt des visiteurs et des touristes au-delà des musées et des centres d'interprétation.



Plan de la Colline parlementaire
Commission de la capitale nationale du Québec

Le plan de mise en valeur

Présentation du plan d'intervention pour la mise en valeur de la colline Parlementaire.

Une vision globale
et renouvelée pour
assurer un avenir
prometteur à la
colline

La démarche qu'entend suivre la Commission à ce chapitre se veut elle aussi empreinte du respect des autres partenaires et de leurs aspirations légitimes. Son rôle se limite à celui de rassembler les parties directement impliquées dans cette opération et de trouver un processus de négociation, de collaboration et d'échange permanent susceptible de produire une nouvelle image issue de la somme et de la conciliation des visées sectorielles de tous les intervenants. Aussi, elle commence par solliciter chacun des partenaires majeurs pour la réactualisation de leur plan directeur de développement et d'aménagement. Cette contribution permettra de faciliter l'émergence d'une vision commune à long terme, mais d'abord et surtout de faciliter l'émergence de consensus sur des actions immédiates pouvant être réalisées à court terme avec l'appui de tous.

L'ensemble de la démarche mise de l'avant et approuvée par tous les partenaires de la Commission repose toujours sur le même schéma d'une extrême simplicité :

- obtention de chacun des partenaires d'un plan directeur illustrant leur vision à long terme et cadrant leurs interventions à court terme ;
- élaboration et tenue à jour d'un plan de mise en valeur partagé par l'ensemble des partenaires ;
- signature d'ententes de développement et de coopération entre tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de telle ou telle partie du plan d'intervention selon les urgences, les priorités, les capacités de consensus et de complicité.

Ces ententes porteront, en premier lieu et à très court terme, sur la production des plans directeurs de chacun des partenaires ou avec l'ensemble des partenaires impliqués dans un même thème et sur le financement partagé de projets concrets qui auront fait consensus au premier tour.

Dans un deuxième temps, des ententes plus complètes, impliquant deux ou plusieurs partenaires de différents niveaux et milieux, seront proposées comme moyens privilégiés de mise en œuvre phasée et orchestrée du plan de mise en valeur, au fur et à mesure que les moyens financiers en permettront l'enclenchement.

Le but avoué d'un tel processus est d'en arriver à se doter d'une vision commune et partagée quant à la gestion dynamique des paysages de la colline Parlementaire en respectant à la fois l'autonomie des partenaires, les principes et règles de l'art des professions concernées et le nécessaire arrimage des actions sectorielles à court terme. Il s'agit d'un processus dynamique, itératif et auto-correcteur capable de produire des conditions propices à l'atteinte d'une amélioration soutenue de la qualité visuelle et fonctionnelle des établissements humains.

Les partenaires
associés au plan de
mise en valeur

Les principaux partenaires qui seront associés à la Commission dans l'élaboration du plan d'intervention pour la mise en valeur de la colline Parlementaire et de ses environs sont :

- la Ville de Québec, pour tout ce qui a trait au réaménagement des rues de la colline et de sa frange urbaine, et tout ce qui concerne spécifiquement les réseaux souterrains, la géométrie des rues, la circulation véhiculaire, piétonnière et le transport en commun, le traitement de surface des trottoirs, l'éclairage général des rues, le couvert végétal et le mobilier urbain implantés à l'intérieur des emprises de la voie publique et toutes les estimations de coûts reliés à ces travaux. Bien plus, la Ville est responsable du délicat processus de consultation et de participation des citoyens et des gens d'affaires ;
- l'Assemblée nationale du Québec, pour tout ce qui a trait à l'Hôtel du Parlement, aux édifices Pamphile-Lemay, Honoré-Mercier et D, et à leurs aménagements paysagers ;
- la Société immobilière du Québec, pour tout ce qui a trait aux édifices André-Laurendeau, Marie-Guyart, H, I, J, et à leurs aménagements paysagers, et pour tout ce qui touche la réutilisation des bâtiments excédentaires qu'ils soient sa propriété ou loués à l'entreprise privée ;
- le Grand Théâtre de Québec, pour tout ce qui a trait à ce bâtiment et aux aménagements paysagers qui l'entourent et pour la commémoration de la place de la Culture à Québec ;

- le ministère de la Défense nationale, pour tout ce qui a trait à la place George V, au Manège militaire et à ses aménagements paysagers, et la commémoration du rôle national et international des forces armées, particulièrement au niveau des missions de paix ;
- la Commission des champs de bataille nationaux, pour tout ce qui a trait au secteur des plaines d'Abraham localisé dans le voisinage immédiat de la colline Parlementaire, et aux accès aux plaines d'Abraham à partir de la Grande Allée ;
- Parcs Canada, pour tout ce qui a trait aux fortifications de la vieille ville, aux espaces verts qui les accompagnent et à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine dont il a la charge ;
- la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec, pour tout ce qui a trait au transport en commun sur la colline Parlementaire et ses environs ;
- la Communauté urbaine de Québec, pour tout ce qui concerne le schéma régional d'aménagement et la nécessaire concertation intermunicipale ;
- le diocèse de Québec, pour ce qui concerne les édifices de culte devenus excédentaires ou encore trop coûteux à entretenir pour les seules communautés locales.

L'objectif général
du plan
de mise en valeur

L'objectif général du plan de mise en valeur de la colline Parlementaire peut se résumer ainsi :

Faire de la colline Parlementaire un lieu attractif de destination et de fréquentation à l'égal des autres lieux-cultes de la ville de Québec, un lieu d'éducation et de commémoration témoignant de l'histoire politique du Québec et de tous ceux et celles qui ont contribué à son édification, une vitrine de la capitale largement ouverte sur le monde, enfin un lieu de fierté nationale pour toutes les Québécoises et tous les Québécois.

La portée
du plan de mise
en valeur

Le plan porte principalement sur :

- la bonification et la mise en valeur de tous les espaces publics de voirie et de parc de la colline Parlementaire et ceux de sa frange urbaine ;
- la bonification et la mise en valeur de tous les bâtiments, gouvernementaux et non gouvernementaux, sur la colline et à l'intérieur de sa frange urbaine.

Les objectifs

spécifiques du

plan de mise en

valeur

En ce qui a trait aux espaces publics de voirie et de parc, le plan de mise en valeur vise les objectifs suivants :

- l'amélioration générale de la qualité des aménagements et du mobilier urbain : trottoirs, lampadaires, bancs, signalisation, affichage, etc. ;
- le renforcement du couvert végétal et de toutes les strates arbustives qui le composent ;
- l'intégration d'éléments d'art urbain : sculptures, bustes, monuments commémoratifs, etc. ;
- la rationalisation et la maximisation de l'usage des lieux en accord avec les besoins de l'État (notamment en ce qui a trait à la didactique, à la commémoration, au pavoiement, etc.) et le caractère prestigieux de la colline Parlementaire.

Les objectifs doivent être élaborés en tenant compte :

- du réaménagement de toutes les rues de la colline Parlementaire dans le même esprit que le projet de réaménagement du boulevard René-Lévesque (arbres d'alignement partout où c'est possible) ;
- du réaménagement des parcs, des places et de leur environnement immédiat dans l'esprit de renforcer la signification et le symbolisme de ces lieux ainsi que leur présence dans le paysage urbain de la colline Parlementaire, et de maximiser leur interrelation dans un esprit de continuité et d'unité ;
- du renforcement des liens visuels et fonctionnels et de la convivialité entre la colline Parlementaire et son milieu d'accueil environnant, c'est-à-dire les quartiers Saint-Jean-Baptiste et Montcalm, le Vieux-Québec et les plaines d'Abraham, etc.

En ce qui a trait aux bâtiments gouvernementaux et à leurs aménagements paysagers, le plan de mise en valeur vise les objectifs suivants :

- la bonification architecturale de ces bâtiments dans leur ensemble en mettant l'accent principalement sur l'amélioration de leur image auprès de la population et de tout ce qui concerne l'accueil du grand public : signalisation, traitement général des entrées (escaliers, rampes, perrons, portes, portiques, lampadaires, etc.) ;
- la bonification des aménagements paysagers de ces bâtiments en vue d'assurer un meilleur usage des espaces extérieurs, ainsi qu'une meilleure

unité visuelle de tous les aménagements paysagers sur la colline Parlementaire ;

- l'éclairage de ces bâtiments dans le cadre de l'application du Plan lumière.

En ce qui a trait aux bâtiments non gouvernementaux et à leurs aménagements paysagers, le plan de mise en valeur vise l'objectif suivant :

- la bonification de ces bâtiments et de leurs aménagements paysagers dans leur ensemble, ceci dans le but de mieux les associer au cadre bâti environnant et d'assurer ainsi une plus grande unité générale au niveau de l'architecture et de l'aménagement sur la colline Parlementaire.

En ce qui a trait à la frange urbaine de la colline Parlementaire, le plan de mise en valeur porte sur la bonification des bâtiments, des espaces publics et des sites vacants. Ceci dans le but d'assurer que cette frange offre, dans le voisinage immédiat, une qualité de paysage à la hauteur des grands immeubles qui abritent les fonctions premières de l'État québécois et des espaces publics qui les accompagnent. Les recommandations du plan de mise en valeur portent principalement sur :

- l'aménagement des espaces publics et la mise en valeur des fortifications ;
- la reconstruction de tous les sites vacants ;
- l'entretien et la restauration des bâtiments et la bonification de leurs aménagements paysagers.

Les considérants

préalables à

l'élaboration du

plan de mise en

valeur

Les principaux considérants préalables qui fixent les balises à l'intérieur desquelles peut être élaboré le plan de mise en valeur sont :

- le maintien de la mixité des fonctions sur la colline Parlementaire ;
- le maintien de la trame de rue et de la circulation qui prévalent actuellement sur la colline Parlementaire ;
- le maintien des bâtiments actuels sur la colline Parlementaire et le respect de leurs caractéristiques architecturales ;
- le maintien des espaces publics de la colline Parlementaire et de leur désignation.

Le plan image
préliminaire
(Synthèse des inter-
ventions et des lieux
d'application)

Le plan image préliminaire présenté dans ce document à partir d'une première réflexion concertée de la Commission et de ses partenaires donnera naissance à l'adoption d'un plan quinquennal d'intervention susceptible de transformer à court terme le visage de la colline Parlementaire.

Bien plus, tout est mis en œuvre pour conclure des ententes de collaboration entre la Commission et ses partenaires de la colline pour réaliser un grand nombre d'interventions et de projets concrets à très court terme. Parce que la réflexion sans l'action serait futile, il paraît stimulant de susciter des projets de mise en valeur du parc immobilier public et parapublic du secteur en obtenant la complicité idéologique et financière de chacun.

Le plan image qui accompagne les présentes a déjà été soumis à nos partenaires et a été complété suite à leurs commentaires. Déjà, nous avons pu tenir compte, lors de sa confection, des résultats d'un diagnostic partagé sur plusieurs problèmes évidents suite à des séances de travail bilatérales, en groupe, voire même sur le terrain.

On peut constater en comparant les propositions à la situation actuelle qu'il s'agit d'un plan illustrant d'abord et avant tout :

- l'amélioration générale de la qualité des espaces publics de la colline Parlementaire dans le contexte du renforcement du caractère piétonnier des lieux ;
- l'amélioration de la signification et de la symbolique de ces espaces publics dans le contexte d'un renforcement de l'unité et de la complémentarité de ces lieux ;
- le renforcement général du couvert végétal sur la colline Parlementaire dans le contexte d'une amélioration de la représentation de toutes les strates arborescentes, arbustives et herbacées ;
- l'intégration massive d'éléments d'art urbain et de commémoration aux aménagements publics dans le but de renforcer la signification des lieux, leur valeur didactique et éducative auprès de la population et des visiteurs ;
- l'insertion de constructions respectant le gabarit maître des lieux pour compléter les parois urbaines le long des voies publiques ;
- la restauration et le recyclage du parc immobilier, public et privé, dans le respect de la tradition architecturale et urbanistique de la ville ;
- l'amélioration soutenue du confort des piétons face à la circulation et aux rigueurs du climat ;

- l'harmonisation et l'unification des mobiliers urbains afin de conférer à la colline Parlementaire une signature distinctive ;
- la correction de la trame de rues publiques afin d'améliorer la lisibilité de l'espace.

Chapitre

5

Les plans thématiques de référence

Dans le but d'assurer une démarche exemplaire dans la confection du plan de mise en valeur, des études viennent compléter la réflexion.

Afin d'étoffer et de nourrir sa réflexion sur les problèmes d'aménagement au sens large sur l'ensemble du territoire de la capitale, la Commission élabore un certain nombre d'études thématiques dont les conclusions serviront de guide aux projets qui seront développés pour la colline Parlementaire.

Ces études portent sur les thèmes suivants :

- le plan LUMIÈRE
- le plan VERT
- le plan PAYSAGE
- le plan ÉCONOMIQUE et FISCAL
- le plan ART URBAIN
- le plan COMMÉMORATION

Le plan LUMIÈRE

L'objet du plan LUMIÈRE vise à mettre en valeur l'architecture, l'urbanisme et le couvert végétal de la ville en coopération avec la politique énergétique de la Ville de Québec.

À partir d'une évaluation de la situation actuelle de l'éclairage architectural dans la capitale, le plan lumière propose une approche globale visant un meilleur éclairage des éléments dominants des paysages urbains de la capitale et une meilleure intégration de toutes les interventions en matière d'éclairage. Le plan lumière sera complété d'un plan d'action destiné à tous les partenaires appelés à y contribuer avec un échéancier de réalisation visant son achèvement pour le quatrième centenaire de la ville.

Sur un plan plus spécifique, le plan lumière vise à analyser la situation de l'éclairage architectural sur la colline Parlementaire et à proposer une approche

unifiée pour l'éclairage des bâtiments, des espaces verts ainsi que des éléments particuliers, notamment les murs de fortification de la ville. Une étude préparatoire au plan lumière a été réalisée et voici le résumé exécutif tiré du document.

L'étude préparatoire au plan lumière

Cette étude a été réalisée par la firme d'architectes Demers Potvin Inc. Elle présente les fondements de l'éclairage nocturne et identifie les éléments qui constituent la problématique de l'éclairage de la capitale. Les chapitres 1 et 2 introduisent le rôle de la lumière dans l'éclairage nocturne de la ville en soulignant l'importance des ambiances. Quatre principaux types d'ambiances lumineuses y sont identifiés à travers les concepts d'éclairage nocturne, soient : la lumière émotion, la lumière éclairage, la lumière radiante et la lumière picturale. Le contraste est l'élément descriptif de la lumière proposé comme générateur de discussions relatives aux aspects quantitatifs et fonctionnels, aussi bien que des aspects qualitatifs liés aux ambiances de la ville. Une méthode photographique d'analyse du contraste offre une base critique pour l'étude des éléments urbains existants et la création de nouvelles propositions. Une classification des lumières permet de gérer et de visualiser la problématique de l'éclairage urbain afin de matérialiser les aspects discursifs liés à un concept d'ensemble de la mise en lumière. Elle permet de justifier les interventions en facilitant l'imagerie des lumières nocturnes dans leur contexte.

Le chapitre 3 présente certains aspects problématiques de l'éclairage nocturne existant de la colline Parlementaire. Cette brève analyse identifie une dichotomie particulière entre l'éclairage fonctionnel et l'éclairage ambiant. Les deux types de lumière sont souvent incompatibles et génèrent des effets lumineux indésirables. Cette analyse sommaire a démontré l'importance d'une analyse plus exhaustive du site d'intervention avant de procéder à la programmation du plan lumière et à la formulation des objectifs et critères de design. Une analyse objective constituant le dossier préliminaire du plan lumière pourrait s'inscrire dans le cadre de recherche de la Faculté d'architecture et d'aménagement et du Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval (CRAD).

Le plan lumière constitue un projet de haut calibre permettant l'élaboration d'un discours théorique et pratique sur la manière de voir et de penser la ville. La mise en lumière de la capitale doit devenir un symbole de réussite faisant ressortir le caractère et la particularité d'un lieu, d'une population, et proposer une structure permettant l'insertion d'interventions ponctuelles privées, témoins de l'excellence et de l'esprit d'initiative d'une collectivité. La mise en

lumière devient alors un forum d'échanges entre professionnels dans les domaines divers tels les arts, l'architecture, le design urbain, l'aménagement paysager, l'aménagement du territoire, l'éclairagisme, le génie, les sciences environnementales et l'histoire. L'instauration d'un concours d'idées national pourrait constituer une occasion exceptionnelle d'émuler le monde professionnel et favoriser cet échange suite à la production du dossier préliminaire. Le contenu médiatique d'une telle réflexion pourrait être diffusé publiquement pour intéresser le public à la mise en œuvre du plan lumière. Il serait particulièrement intéressant de lancer un premier concours d'idées pour la mise en lumière d'éléments urbains permettant une grande liberté d'approches conceptuelles.

Le plan VERT

L'objet du plan VERT est de doter la capitale d'un plan d'action afin de bonifier le couvert végétal de la colline Parlementaire et d'assurer sa pérennité pour les générations futures. Ce plan a été développé par la Société de l'arbre du Québec. Le résumé exécutif tiré de l'étude est présenté ci-dessous.

Plan d'intervention pour la mise en valeur de la forêt urbaine

Le mandat

Dans un premier temps, une étude préparatoire a été réalisée afin de caractériser la forêt urbaine de la colline et d'en évaluer l'état de santé. Par la suite, les constats de l'étude préparatoire ont conduit à des recommandations décrites dans le *Plan d'intervention sur la mise en valeur de la forêt urbaine de la colline Parlementaire*.

La diversité de la forêt urbaine

Les inventaires d'arbres déjà existants et des relevés additionnels démontrent que plus de 1 600 arbres vivent sur les sites des sept principaux gestionnaires de la colline. La Ville de Québec est propriétaire d'au moins 58% des arbres inventoriés, dont plus de 80 % poussent le long des rues. Les travaux de réaménagement du boulevard René-Lévesque ont ajouté à eux seuls plus de 456 arbres.

Pas moins de 46 espèces et variétés de conifères et d'arbres feuillus composent la forêt urbaine de la colline Parlementaire. De ce nombre, une dizaine d'espèces sont indigènes au Québec. Parmi celles-ci, l'orme d'Amérique constitue l'espèce dominante dans les parcs et les parterres. L'érable argenté est aussi fortement représenté.

Assurant une présence végétale hivernale, les conifères sont principalement disposés en massif et ne représentent que 17 % du couvert végétal.

La contribution de la forêt urbaine à la composition du paysage

Dans son ensemble, la composition paysagère de la colline s'apparente au mouvement pittoresque. L'époque d'urbanisation, la présence massive d'ormes d'Amérique, la fonction souvent mitoyenne des arbres de rue et de parc, de même que les effets libres empruntés aux plantations sur le domaine privé, contribuent à cette impression. Toutefois, les nouveaux aménagements, tels que le boulevard René-Lévesque avec ses dispositions ordonnancées, introduisent une composition régulière qui reflète davantage la tradition classique.

De façon générale, une observation attentive des arbres de la colline dévoile un caractère souvent horizontal des aménagements. Constitués principalement d'alignements d'arbres feuillus de même calibre, les différents regroupements forment une forêt peu étagée. Trop rarement les arbres sont utilisés pour rééquilibrer des volumes contrastants, pour mettre en valeur des œuvres architecturales ou pour camoufler des vues indésirables. Pourtant, les occasions de les introduire pour apporter un élément de continuité et de transition avec le milieu bâti sont fréquentes.

Des inégalités dans la santé des arbres

Comme tous les arbres en milieu urbain, les arbres de la colline Parlementaire sont affectés par l'ensemble des perturbations d'origine abiotique qu'on retrouve généralement en milieu urbanisé. Également, certaines espèces souffrent de maladies répandues à l'échelle du Québec. La plus préoccupante est de loin la maladie hollandaise de l'orme, bien que celle-ci soit bien contrôlée par la Ville de Québec dans le cadre de son programme de lutte intégrée.

Les principaux problèmes de santé et d'entretien décelés lors de l'inventaire sont les tailles inadéquates, les blessures mécaniques, la dessiccation liée aux sels et aux vents, la carie et les chancres. Tous ces facteurs incitent ou contribuent à long terme à affaiblir leurs hôtes.

L'analyse révèle également que la santé des arbres varie significativement en fonction des gestionnaires de la forêt. Tandis que seulement 7 % des arbres entretenus par la Ville de Québec ont un état de santé jugé de faible à mauvais, les arbres de faible et de mauvaise santé des propriétés institutionnelles et privées représentent un taux variant plutôt autour de 25%. Cette situation fait ressortir l'importance d'améliorer la gestion de la forêt urbaine de la colline

pour augmenter et maintenir en bonne santé les plantations. La plupart des problèmes décelés pourraient être évités par l'application de mesures adéquates de protection et d'entretien.

Une utilisation plus efficace des ressources

La pleine mise en valeur de la forêt urbaine de la colline Parlementaire dépendra largement d'une optimisation des ressources financières que chaque gestionnaire consacre à la plantation, à la protection et à l'entretien des arbres sur son territoire. Elle dépendra également de la capacité de la Commission à développer de nouvelles formes d'ententes avec ses partenaires pour mobiliser les ressources et les expertises déjà disponibles.

Les principes de mise en valeur

Le plan d'intervention s'articule autour de trois principes. Le premier concerne une révision du mode de gestion des arbres sur le site de la colline Parlementaire dans le but d'assurer une vision commune entre les gestionnaires. Le second identifie les occasions de verdir et propose des techniques de mise en terre, de protection et d'entretien maximisant les plantations, augmentant l'espérance de vie des arbres et en maintenant en bonne condition le couvert végétal arborescent. Le dernier se rapporte à l'utilisation de l'arbre dans le design urbain.

Conclusion

L'efficacité de l'urbanisme végétal, dans le cadre d'un plan directeur de parachèvement de la colline Parlementaire ou de tout autre quartier fortement urbanisé, n'est plus à démontrer. Que l'on songe seulement à l'impact des aménagements paysagers du boulevard René-Lévesque sur la qualité de vie des citoyens et sur la valeur des propriétés riveraines pour s'en convaincre. Ce qu'il faut maintenant, c'est s'assurer de la prise en compte généralisée de ces préoccupations dans la conception de nouveaux ouvrages et dans l'amélioration continue de la gestion du couvert végétal comme élément très important de requalification du quartier. Et tout cela avec des méthodes efficaces de concertation, une diffusion de la connaissance acquise dans le domaine et une augmentation des rendements par une économie d'échelle réalisée grâce à de nouvelles façons de faire.

Le plan PAYSAGE

Dans la Déclaration de Québec, issue des premiers États généraux du paysage québécois, il a été reconnu que les paysages naturels et construits sont le résultat de l'interaction entre les populations, leurs activités et les processus écologiques et sont perçus différemment par les individus selon leurs valeurs, leur culture et leur époque. Parmi les principes d'intervention identifiés dans cette déclaration commune, deux sont particulièrement pertinents pour la mise en valeur de la colline Parlementaire : tenir compte des valeurs et des aspirations de la population tout en contribuant à une sensibilisation accrue des citoyens à l'égard du paysage, et reconnaître plus particulièrement les paysages exceptionnels, représentatifs et signifiants pour les collectivités. Dans cet ordre d'idée, la Commission a mandaté les États généraux pour lui fournir une étude sur les principes de requalification des paysages pouvant guider les actions futures.

Dans le but de rencontrer cet objectif, les États généraux ont organisé une journée de réflexion regroupant les professionnels de l'aménagement, effectué un rapport synthèse présentant les principes dégagés de cette rencontre et formulé un avis sur le plan directeur d'aménagement des secteurs A et B en voie de réalisation. Ils suivront la démarche de la Commission lorsque les actions toucheront plus particulièrement le paysage de la capitale.

Le plan

ÉCONOMIQUE

et FISCAL

La Commission a mandaté la firme d'urbanistes Urbatique pour démontrer qu'il est économiquement rentable d'investir dans des projets d'aménagement sur la colline Parlementaire et qu'il est scientifiquement possible d'évaluer le rendement des investissements de la Commission. La méthodologie proposée rend possible la comparaison de ces investissements entre eux et avec tout autre investissement public. Elle permet également de comparer et de sélectionner les investissements considérés par la Commission sur la base de leur apport aussi bien financier que culturel ou social.

Tous les projets touchant l'image de la capitale ont nécessairement, à divers degrés, des effets financiers significatifs. La méthode avancée permet de les identifier et de les mesurer d'une façon rigoureusement scientifique. Dans un contexte de coupures et de restrictions budgétaires, il est impératif de justifier les projets d'aménagement par leurs impacts sur le marché de l'emploi, sur l'industrie de la construction, sur l'industrie touristique et sur les retombées économiques générées par l'attractivité de la capitale. L'étude présente donc la méthodologie nécessaire à l'évaluation des impacts économiques et son application permettant ainsi de justifier les actions de la Commission sur la colline Parlementaire et dans la capitale.

La Commission se devait de s'assurer de la fiabilité des instruments de mesure

auxquels elle fera appel pour valider ses choix auprès du gouvernement en matière d'investissements publics. Aussi, elle pourra être assurée de la pertinence des mesures effectuées pour prioriser les projets en connaissant les impacts économiques appréhendés pour chacun des projets et pour l'ensemble des interventions. La Commission s'assure ainsi d'un accompagnement professionnel tout au long de sa démarche pour renforcer la base économique de la capitale. Voici le résumé exécutif de l'étude.

Méthodologie de mesure de la valeur économique des investissements de la Commission

L'objet

L'étude comporte deux parties. La première présente et discute la problématique de l'évaluation des impacts économiques et fiscaux d'un investissement sur la colline Parlementaire et propose une approche faisable. La deuxième consiste en un essai d'application de l'approche recommandée.

La méthodologie

Un investissement sur la colline Parlementaire produira quatre types d'effets : des effets d'identité nationale, des effets fiscaux municipaux, des effets et des retombées économiques. Les trois premiers types d'effets sont évalués par une méthode monocritère basée sur le bénéfice net retiré de l'investissement. Les retombées économiques requièrent l'utilisation d'une méthode multicritères pour capter la valeur de l'ensemble des conséquences lié à un investissement.

Les effets d'identité nationale sont évalués grâce à la méthode d'évaluation contingente. Il s'agit de créer un marché virtuel et d'effectuer une enquête pour permettre de dégager la valeur associée par les citoyens par un investissement qui aurait comme conséquence de bonifier ou renforcer les symboles de l'identité québécoise.

Les effets fiscaux sont évalués à l'aide du modèle d'impact fiscal. Il faut mesurer l'effet marginal d'un investissement sur les dépenses de la ville et les revenus fiscaux qui seront générés.

Les effets économiques sont évalués par le modèle économique régional. Le modèle permet de mettre en évidence les interrelations entre les composantes majeures de l'économie régionale. L'utilisation de la méthode statistique " shift and share " permet de décomposer l'activité économique locale en composantes internes et en composantes externes à la ville.

Les retombées économiques sont évaluées grâce au modèle intersectoriel du Québec. La main-d'oeuvre en personnes-année a été choisie comme indicateur et le modèle permet de déterminer les effets directs et indirects produits par cette main-d'oeuvre ainsi que les taxes directes et indirectes découlant des dépenses réalisées par les agents économiques lors de la pratique de leurs activités.

L'essai

À l'intérieur d'une première phase de réalisation de l'étude, il est proposé de mesurer les effets d'ordre économique directs, indirects et induits en dégagant les effets sur les activités économiques régionales. Une application de cette mesure a d'ailleurs été réalisée. Dans des phases ultérieures, la mesure des effets d'ordre politique comme l'identité nationale et des effets diffus d'ordre économique que sont les externalités urbaines pourra être réalisée.

La méthode " shift and share " a été appliquée à la région métropolitaine de Québec et à la région métropolitaine de Hull-Ottawa pour la période de 1981 à 1991. La croissance en terme d'emplois des secteurs d'activité pour cette période a été décomposée en composantes externes, la part nationale et " industrial mix ", et en composante interne, la position concurrentielle. Le secteur " service socioculturel ", où l'on retrouve les activités d'hébergement et de restauration dans la RMR de Québec, a une position concurrentielle de 8,35 % alors que la RMR de Hull-Ottawa récolte 27,79 %. Si on fait l'hypothèse que l'on accroît à Québec la position concurrentielle du secteur service socioculturel de 1 % grâce aux investissements de la Commission, cela entraînerait la création de 1 192 emplois dans ce secteur. Le modèle intersectoriel du Québec fait correspondre à la création de 1 192 emplois en hébergement et restauration, une production de 36 230 000 \$.

Les résultats de l'essai indiquent un potentiel de rendement très important pour les investissements de la Commission qui ont un effet direct sur l'image de la capitale. Il serait important de poursuivre le travail dans la voie identifiée dans l'étude pour établir un ordre de priorité dans les projets de la Commission selon leur contribution et pour mesurer les effets en terme d'impact économique et fiscal.

Le plan ART

URBAIN

La ville est l'expression de la culture vivante d'une société. L'architecture, les jardins, les sculptures, les lieux de représentation constituent les outils de promotion par lesquels nos artistes expriment leurs perceptions de la réalité sociale et leur créativité. L'intégration des œuvres d'art en milieu urbain doit également répondre à certaines règles directrices pour en maximiser l'impact sur le caractère évolutif et dynamique de notre culture (éducation, consécration, etc.). Une étude préliminaire sur les possibilités de création d'un pôle des arts et de la culture autour du Grand Théâtre de Québec est en voie de réalisation. Par ce projet, la Commission veut convier les intervenants du monde culturel de la capitale à imaginer autour du Grand Théâtre un aménagement urbain constituant une sorte d'impulsion à partir d'un épice de l'expression culturelle québécoise à la production et à la promotion d'œuvres d'art omniprésentes dans la cité. Du pôle culturel de la colline Parlementaire, émergera partout au Québec le goût soutenu d'accompagner nos établissements humains et nos paysages culturels par une présence accrue des œuvres de nos créateurs et de nos artistes.

Le plan

COMMÉMO-

RATION

À partir de la concertation avec les partenaires et avec le comité de commémoration, il a été convenu qu'il serait opportun d'avoir un plan directeur thématique déterminant l'ensemble des lieux et des objets de commémoration. En plus, il y aura établissement de trois zones thématiques :

1. culture française en Amérique : Grand Théâtre de Québec et parc de l'Amérique-Française ;
2. parlementarisme : Assemblée nationale et environs incluant les glacis ;
3. affaires internationales : parc de la Francophonie et place Georges V (tourisme, affaires, maintien de la paix).

Ces objets et lieux devront se retrouver dans un parcours directeur, simple, facile à suivre et susceptible de captiver l'intérêt des piétons de façon soutenue. Un projet de commémoration est présenté ci-dessous.

La commémoration dans la capitale

De l'identité nationale dans les villes

Les repères identitaires nationaux dans les villes se marquent de différentes manières :

- par des références historiques sur les bâtiments ;
- par l'odonymie et la toponymie ;

- par des sites privilégiés : ports, forteresses, murailles, parcs, promontoires, observatoires ;
- par des monuments et des statues ;
- par des lieux : musées et centres d'interprétation ;
- par la mise en valeur des vestiges archéologiques ;
- par l'emploi de bannières ;
- par la fête dans la ville et son architecture éphémère.

Ces repères existent dans l'espace d'une manière passive. Ils se donnent à voir. Il est possible de les *activer* par des activités de communication (dépliants, brochures, messages publicitaires, etc.), par des événements (expositions, journées thématiques, activités culturelles, etc.) et par des activités éducatives (parcours, programmes scolaires, etc.).

La Commission consacrera une bonne partie de ses énergies à activer ces repères pour le bénéfice des citoyens, des étudiants et des touristes. Or, il arrive qu'une bonne partie de ces repères identitaires à Québec se trouvent à l'intérieur des murailles ainsi qu'à la basse-ville. Le Parlement se trouve pour sa part à l'extérieur des murs. Bien que portant en lui-même une forte capacité d'identification nationale, son achalandage demeure inférieur à son potentiel identitaire pour diverses raisons.

Du développement d'un pouvoir d'attraction sur la colline Parlementaire

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la Commission a grand intérêt à réunir une masse critique de ressources attractives autour de la colline Parlementaire pour réaliser son mandat de promotion de la capitale. Le siège de l'État et du gouvernement devrait susciter, comme dans d'autres pays, un intérêt considérable de la part des citoyens. Il faut mettre en place une panoplie de moyens qui viennent s'intégrer au plan de mise en valeur de la colline Parlementaire. La démocratie parlementaire est le plus bel héritage que nous ont légué nos ancêtres.

Par des activités

Il s'en trouve déjà qui fonctionnent très bien : *Québec, capitale de toujours* ; *Jeunes Démocrates* ; *Québec, ville mémoire*. Il faut à la fois élargir la portée de ces activités et en développer de nouvelles. Nous nous y employons en multipliant les visites éducatives pour les jeunes de tout le Québec.

Par des lieux

La Commission a le mandat d'aménager la colline Parlementaire. Elle dispose, pour ce faire, de la pleine propriété de certains parcs et de la possibilité de parvenir à des accords avec des partenaires pour arrêter un plan d'aménagement. Ce plan devrait avoir pour objectif de construire une zone attractive sur le site de la colline qui puisse contribuer à amener les citoyens à se remémorer leur système politique, et les touristes à découvrir une histoire politique. Nous avons aussi pris en charge l'exposition permanente " Une capitale sur la colline " dans le corridor souterrain qui relie Place Québec à l'édifice Marie-Guyart : un geste modeste, annonciateur de beaucoup d'autres initiatives.

La tour d'observation au 31^e étage de l'édifice Marie-Guyart se trouve au centre de la colline et du dispositif interprétatif qui se construit peu à peu. Sa position stratégique offre à la Commission un atout remarquable, pour peu qu'on arrive à l'activer convenablement. Il n'est pas indispensable que la Commission devienne propriétaire de cet espace, bien au contraire, mais il s'avérerait judicieux que celle-ci puisse prendre en charge son utilisation à l'intérieur d'un plan d'ensemble de revitalisation de la colline Parlementaire.

Par la mise en place d'un programme commémoratif

Les points qui suivent exposent les perspectives à prendre en compte dans un plan de mise en valeur afin de nourrir les visiteurs-citoyens : une démarche d'interprétation et un programme de monuments commémoratifs.

Une démarche d'interprétation

L'Assemblée nationale a mis en place des panneaux d'interprétation de la façade du Parlement. Une mise à jour de ces éléments pourrait s'avérer utile. D'autres panneaux d'interprétation pourraient compléter ceux déjà existants : le monument Mercier, la statue de Duplessis, les principaux édifices de la colline, etc.

La promenade des Premiers-Ministres, sise le long du boulevard René-Lévesque, constitue un jalon majeur d'une dynamique d'interprétation de la colline Parlementaire. En effet, cette promenade élargit les circuits traditionnels uniquement concentrés sur la devanture de l'Hôtel du Parlement. Elle inaugure une stratégie de circuits interprétatifs qui devront être complétés par des brochures, des dépliants et des outils qui relieront entre eux les différents sites mis en valeur sur la colline.

Bien que l'Assemblée nationale ait en projet la mise en place d'un très petit musée de la démocratie avec la réalisation d'expositions temporaires en vitrines, il apparaît que la colline Parlementaire y gagnerait à l'implantation d'un véritable centre d'interprétation de la vie politique dans la capitale. L'Assemblée nationale ayant acquit l'édifice D, on pourrait imaginer y réserver le rez-de-chaussée pour y installer ce centre d'interprétation auquel la Commission pourrait s'associer.

Un programme de monuments commémoratifs

La colline Parlementaire est un site de commémoration inachevé. Dans l'esprit de son concepteur Eugène-Étienne Taché, le Palais législatif se devait de représenter l'histoire nationale des Canadiens français. Inspiré par l'œuvre de l'historien François-Xavier Garneau, Taché a conçu un programme commémoratif qui fut progressivement réalisé, mais jamais terminé. Commencé avec la pose de la statue monumentale de Frontenac en 1890, le programme iconographique de la façade de l'Hôtel du Parlement s'est achevé avec la pose de la statue de Maisonneuve en 1969. En tout, 22 statues ornent la façade, en plus des figures allégoriques qui couronnent les deux avant-corps et des Amérindiens de la fontaine.

Les personnages du régime français prédominent largement sur la façade du Palais législatif avec 17 personnages : Frontenac, Montcalm, Lévis, Marquette, Brébeuf, Talon, LaVérendrye, Boucher, D'Iberville, Joliet, Champlain, Maisonneuve, Laval, Olier, Marguerite Bourgeois, Marie de L'Incarnation et Viel. Du régime anglais pré-confédératif, 5 personnages sont commémorés : Wolfe, Elgin, Salaberry, Baldwin et Dorchester. À cet ensemble, il faut ajouter la famille amérindienne et le pêcheur à la nigog de la fontaine ainsi que les allégories des avant-corps : poésie et histoire, foi et patrie. Toute cette statuaire, remarquablement exécutée en bronze, est unique au Québec et constitue le plus vaste programme commémoratif jamais réalisé.

Sur le parterre de l'Hôtel du Parlement, aucune planification d'ensemble n'a jamais été prévue. Le grand monument de Mercier a été mis en place en 1912. La statue de Duplessis a été installée en 1977 le long de l'aile Saint-Louis. Deux petits monuments ont été placés sur le parterre sans trop savoir pourquoi : le monument géodésique en 1967 et le totem de la Colombie-Britannique en 1971. Sur l'esplanade du Parlement, le monument de François-Xavier Garneau a été dévoilé en 1912. Alors que la façade du Parlement présente un programme commémoratif cohérent, le reste de la colline Parlementaire n'a jamais reçu l'attention nécessaire à ce site prestigieux. Aucun programme d'ensemble n'a jamais été réalisé.

Ce bref résumé nous permet d'entrevoir quelques éléments clés d'un programme de monuments commémoratifs pour la colline Parlementaire. D'abord, le régime français est très largement représenté et ne nécessite pas d'autres interventions. Par contre, le régime britannique pré-confédératif est assez faiblement représenté. Le don de la statue de Lafontaine qui figurait sur la façade jusqu'en 1978 à la ville de Boucherville crée un vide important sur le plan de l'histoire politique : le père de la responsabilité ministérielle n'est plus commémoré (alors que Baldwin y figure toujours). De la même période, il faut noter l'absence de Louis-Joseph Papineau qui constitue une autre grande lacune. Le chef du Parti patriote et de la rébellion de 1837-1838 ne peut être ignoré, son rôle étant majeur dans l'histoire politique ; d'autres personnages complémentaires à ces événements, comme Chénier et Nelson, sont aussi absents.

L'aspect politique de la période de la Confédération à nos jours devrait normalement être commémoré sur le parterre du Parlement, puisque deux premiers ministres y figurent déjà : Mercier et Duplessis. Puisque la façade est parfaitement symétrique, il manque un grand monument sur le parterre du côté nord pour faire contrepoids au superbe groupe sculpté de Mercier qui comprend 6 personnages sculptés sur un grand socle. Le prolongement du parterre vers la promenade des Premiers-Ministres, le long du boulevard René-Lévesque, indique encore plus que la thématique des personnages politiques depuis 1867 trouve sa place à cet endroit.

En considérant toujours que la façade du Parlement est une source d'inspiration, il faut se rappeler qu'il y a des religieux, des militaires, des administrateurs, des explorateurs et des fondateurs qui sont déjà commémorés. Le prolongement du programme amorcé sur la façade pour les périodes des XIXe et XXe siècles devrait normalement se situer quelque part sur la colline Parlementaire, probablement dans l'esplanade du Parlement. De même, la commémoration de la littérature et de l'histoire déjà amorcée dans les figures allégoriques de la façade et de la statue de Garneau devrait se prolonger pour les périodes plus récentes. Il reste les personnages artistiques qui n'ont pas trouvé leur place jusqu'à maintenant sur la colline Parlementaire. Le plan global de commémoration devrait leur faire une place de choix dans un lieu approprié.

C'est ainsi qu'un programme de monuments commémoratifs sur la colline Parlementaire pourrait se définir en ondes concentriques ayant pour centre l'Hôtel du Parlement. Le parterre du Parlement et les terrains avoisinants et les édifices Pamphile-Lemay, Honoré-Mercier, H et J pourraient commémorer le parlementarisme et la vie politique. L'esplanade serait consacrée aux mêmes thèmes, mais élargis aux grands Québécois dans la perspective d'un panthéon

d'histoire nationale. L'ouverture sur le monde, non commémorée jusqu'à maintenant, serait localisée au parc de la Francophonie, et la culture au parc de l'Amérique-Française ainsi qu'autour du Grand Théâtre.

Conclusion

En somme, la démarche de la Commission se veut à la fois simple et rigoureuse. Il fallait au départ partager le même diagnostic sur l'état actuel des lieux, comprendre le processus qui avait produit de tels résultats, appréhender les actions à mettre de l'avant pour bâtir les plus larges consensus et entreprendre le parachèvement de la colline Parlementaire. L'objectif qui saura rallier tous les partenaires disposant d'un réel pouvoir d'action sur le paysage urbain de ce quartier où coexistent population, touristes, travailleurs et décideurs politiques, devra s'appuyer sur des valeurs de société largement partagées. Bien plus, par une méthode de consultation et d'échanges itératifs sur la façon de réaliser les projets, la Commission et ses partenaires de toujours tiennent à s'assurer que les règles de l'art soient respectées (comité expert), que les solidarités subsistent (table des partenaires) et s'élargissent au fil du temps en associant organismes et populations concernés.

Bibliographie

Beauregard, Anne-Carole. *Proposition d'aménagement du parc de la Francophonie*, CCNQ, 1998.

Belzile, Claude. *Portes d'entrée de ville et voies d'accès à la capitale*, CCNQ, 1997.

Commission de la capitale nationale du Québec. *Politique de l'environnement bâti dans la capitale*, 1997.

Consortium Gauthier, Guité, Daoust, Lestage, Williams, Asselin, Ackaoui, Arpin, Nopen et ass. *Parachèvement et mise en valeur des secteurs A et B de la colline Parlementaire du Québec, plan directeur*, CCNQ, 1998.

Demers, Claude. *Étude préparatoire au plan lumière de la capitale nationale du Québec*, CCNQ, 1997.

États généraux du paysage québécois. *Réflexion sur le paysage de la capitale nationale et avis interdisciplinaire sur les secteurs A et B*, CCNQ, 1997.

Gilbert, Émile et Georges Leahy. *Îlot Berthelot, critères d'aménagement des têtes d'îlot, version préliminaire*, CCNQ, 1996.

Groupe Urbatique inc. *Méthodologie de mesure de la valeur économique des investissements de la Commission de la capitale nationale, Les impacts économiques et fiscaux du plan d'intervention de la colline Parlementaire*, CCNQ, 1997.

Roche ltée Groupe-conseil. *Stratégie de redéveloppement urbain, Rapport final*, CCNQ, 1998.

Société de l'Arbre du Québec. *Portrait de la forêt urbaine de la colline Parlementaire et plan d'intervention pour la mise en valeur*, CCNQ, 1997.

Thibault, Pierre. *Concept d'aménagement pour l'espace urbain du secteur culturel de la colline Parlementaire, document préliminaire*, CCNQ, 1998.